

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Vues sur l'horlogerie. — Le « Journal des Associations patronales » a publié récemment un article consacré à l'horlogerie, et dont l'auteur dégage quelques vues générales relatives tant à l'activité actuelle qu'à la nouvelle charte remplaçant la convention collective.

Après avoir rappelé la situation de nos exportations, il constate une légère augmentation du prix moyen, ce prix unitaire étant au contraire à la baisse outre-Atlantique. La note dominante, affirme le rédacteur, est cependant à l'optimisme et il a peine à comprendre qu'un organe gouvernemental sérieux ait pu présenter l'horlogerie suisse comme moribonde.

Mais, souligne le journal en question, deux éléments doivent être relevés : d'une part le développement indéniable de l'industrie étrangère, voire la création de nouveaux centres de production dans certains pays en voie de développement, et d'autre part les constatations rassurantes des statistiques d'exportation. Cependant, dans la plupart des petites et moyennes entreprises régnerait un malaise : on ne nie pas la surabondance de commandes, mais personne ne semble y trouver son compte. Les bienfaits de « la concurrence possible », se traduisent par une baisse larvée des prix, et si le taux moyen de la pièce augmente, ce n'est pas au bénéfice du fabricant, qui doit faire face à des charges toujours plus fortes.

L'auteur de l'article résumé ici, souhaite que ce ne soit là qu'une situation passagère, à laquelle doit mettre fin la généralisation du contrôle de qualité, qui équilibrera les exigences compatibles avec certains prix.

Après avoir parlé des nouveaux accords horlogers, le « Journal des Associations patronales » continue en relevant que la compétitivité tant souhaitée dans le domaine des prix, a conduit au principe d'une liberté souveraine, fût-ce au risque de tarifs unilatéraux. Une exception est faite, ici aussi, pour l'ébauche et les branches contrôlées par la Société générale. Pour ces parties, un Tribunal arbitral commun est prévu. Dans les autres secteurs, chaque organisation contractuelle assume le contrôle de son propre domaine.

Les simplifications indéniables du nouveau régime lui vaudront de nombreuses sympathies. Reste à savoir si ce régime suffira à maintenir l'unité indispensable et à promouvoir les concentrations inévitables.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.